

# CHALLENGE DU FAIR-PLAY

## ARTICLE 1

Le Comité Départemental de Basketball de l'Isère organise pour la saison 2016-2017 le challenge annuel du Fair-Play. Ce challenge portera le nom de Trophée Stéphane BERGER..

## ARTICLE 2

Seront uniquement en lice, les clubs de l'Isère, évoluant dans les championnats départementaux de l'Isère en catégorie Séniors et Jeunes (U20, U17, U15 et U13) masculines et féminines.

## ARTICLE 3

L'attribution des Trophées sera faite au trois (3) clubs qui auront totalisé le plus de point après déduction des malus. Le Trophée Stéphane BERGER et les récompenses afférentes resteront acquis au trois clubs vainqueurs.

## ARTICLE 4

Un club ne pourra pas figurer dans les 8 premiers au classement, s'il totalise :

- 3 fautes techniques ou disqualifiantes pour les clubs de moins de 100 licenciés,
- 6 fautes techniques ou disqualifiantes pour les clubs de 100 à 200 licenciés,
- 9 fautes techniques ou disqualifiantes pour les clubs de plus de 200 licenciés,
- 1 dossier disciplinaire avec sanction (ferme et/ou sursis) durant la saison sportive.

Le calcul des fautes et des dossiers disciplinaires est basé sur l'ensemble des niveaux de pratique (départemental, régional, inter-régional et championnat de France).

L'ensemble des calculs du Challenge du Fair-play sera arrêté au 31 mai de la saison en cours.

Chaque club partira avec un bonus de 100 points.

## ARTICLE 5 - BARÈME

BONUS	COTATION
Club prenant part à une école d'arbitrage	+ 10 points par club
Participation à une formation départementale :	+5 points par arbitre
Arbitres (FI - CAI), Entraîneurs (ASM et I+)	+10 points par stagiaire

# CHALLENGE DU FAIR-PLAY

MALUS	COTATION
Faute technique éducateur/entraîneur en catégorie U13 à U17 - C1 et B1	- 40 points par faute
Faute disqualifiante sans rapport	- 30 points par faute
Faute technique entraîneur U20 et Seniors - C1 et B1	- 20 points par faute
Faute technique joueur toutes catégories	- 20 points par faute
Non respect des 30 points en catégorie U11	- 10 points par infraction

La liste des pénalités n'est pas exhaustive, et la CDO se réserve le droit, en fonction des circonstances, d'intégrer à cette liste tel ou tel fait à caractère antisportif non prévu dans le présent règlement. La liste des bonus n'est pas exhaustive et la CDO se réserve le droit de modifier cette liste.

## ARTICLE 6

Le Challenge du Fair-Play sera organisé et contrôlé par la Commission Départementale des Officiels (CDO), sous couvert du Bureau du Comité Départemental de Basketball de l'Isère.

## ARTICLE 7

Tout problème non prévu au présent règlement sera examiné par la CDO et les décisions seront entérinées par le Bureau du Comité Départemental.

## ARTICLE 8

Le Comité Départemental, dans le cadre de ce challenge du Fair-Play, reversera 85% du montant des pénalités financières perçues au titre des Fautes Techniques/Fautes Disqualifiantes de la saison en cours. Ce reversement s'effectuera ainsi aux 8 premiers clubs du classement :

- 1er 30%
- 2ème 20%
- 3ème 15%
- 4ème 10%
- 5ème 10%
- 6ème 5%
- 7ème 5%
- 8ème 5%

Les 15% restants seront affectés au bon fonctionnement du challenge.